



INFO

PLAN NATIONAL FRELOON ASIATIQUE

PAYS DE LA LOIRE

Bulletin d'information
édité par :



Section
apicole



GDS
Pays-de-la-Loire

avec le soutien de



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE



mai 2025

Le plan national frelon asiatique à pattes jaunes 2024 est porté et coordonné par OVS animal et OVS végétal France réunis au sein de l'AFSE (association française sanitaire et environnementale). Il se veut offensif vis-à-vis du frelon asiatique à pattes jaunes, attentif et scrupuleux vis-à-vis de l'entomofaune. Ce plan d'action définit les protocoles et les équipements à utiliser (validés sur des critères d'efficacité et de limitation des risques pour les hommes et les insectes).

Le piégeage de printemps participe à la réduction de la présence du frelon à pattes jaunes sur nos territoires. Le calendrier de cette action se calque sur le cycle de vie du frelon. Le mois de mai (généralement autour du 15/05) marque le moment où il faut ranger les pièges pour passer à une action tout aussi importante : le repérage et la destruction des nids secondaires.

Ces dernières semaines, les pièges ont joué leur rôle : piéger des fondatrices avant qu'elles ne créent une colonie. Une fois la colonie fondée, le piégeage ne doit plus être pratiqué au risque, sinon, de devenir nuisible.

Nous sommes arrivés à la période charnière où les frelons à pattes jaunes observés dans la nature sont des ouvrières. C'est le signe que les reines fondatrices sont installées dans leur nid secondaire et qu'elles n'en sortiront plus.

IL EST TEMPS DE RANGER LES PIÈGES

Dorénavant, les frelons à pattes jaunes qui seraient capturés par les pièges encore en place seraient des individus qui n'ont pas de pouvoir de reproduction ; les capturer n'aurait aucun effet sur la pression du frelon localement puisqu'une colonie en compte des milliers et que leur nombre sera maintenu tout au long de l'été par la ponte de leur reine.

En trop grand nombre, les frelons à pattes jaunes peuvent représenter une menace pour l'équilibre des écosystèmes et la filière apicole (les abeilles sont des proies faciles). Limiter le développement des colonies de frelons asiatiques est important sur certains secteurs et cela justifie la mise en place de mesures. Ces dernières doivent cependant être ponctuelles et ciblées afin de ne pas nuire à la biodiversité.

Laisser des pièges en place dans les parcs et jardins au moment où les autres insectes sont de plus en plus nombreux et alors qu'il n'y a plus de fondatrices frelon dans la nature représente un risque certain pour la biodiversité.

Les pièges peuvent rester utiles au sein des ruchers qui subissent une forte pression de frelons à pattes jaunes. Au rucher, les moyens de protection des colonies peuvent être multiples (harpes, muselières par exemple).

PARTICIPER AU BILAN ET A L'EVALUATION DU PIEGEAGE DE PRINTEMPS

Si vous avez participé à une action collective de piégeage ou si vous avez installé un piège ce printemps à titre individuel, vous pouvez participer à améliorer les connaissances sur le niveau de pression du frelon à pattes jaunes en communiquant vos observations. Elles contribueront à améliorer au fil du temps les moyens de protection des populations et des ruchers (dont les techniques de piégeage et la sélectivité des pièges).

Comment procéder ?

Avant de ranger le piège que vous avez utilisé, faites l'inventaire de vos captures. S'il reste des insectes vivants dans le piège, placez ce dernier au congélateur (minimum une demi-journée) ou l'immergez-le dans l'eau plusieurs heures avant de l'ouvrir.

Une fois le piège ouvert, vous constaterez peut-être qu'il s'y trouve des insectes autres que des frelons à pattes jaunes. Dans ce cas trier les insectes selon leur espèce. Le site du Muséum national d'histoire naturelle propose une [fiche technique pour aider à l'identification du frelon à pattes jaunes](#). Sur ce site également les caractéristiques du [frelon européen](#). Procéder ensuite au comptage. Cet inventaire pourra être enregistré directement [en ligne](#) ou via l'imprimé à compléter au crayon ou le tableau Excel, disponibles l'un et l'autre auprès du référent frelon départemental* (documents à communiquer ensuite à ce dernier).

En procédant ainsi, vos informations seront enregistrées à l'échelle régionale puis nationale. Elles seront traitées par les porteurs du plan national de lutte contre le frelon à pattes jaunes.

AGIR AU COURS DE L'ETE

La destruction des nids qui abritent les colonies (nids dits secondaires) peut contribuer à réduire le développement des frelons à pattes jaunes sur nos territoires. L'intérêt de la destruction de ces nids dépend



Les nids secondaires peuvent mesurer de 80 cm à 1 m de diamètre. Ils sont généralement installés en hauteur dans les arbres. On peut néanmoins en découvrir occasionnellement au cœur d'une haie, y compris dans les jardins, dans un compteur électrique, sous une plaque d'égout...

du niveau de pression du frelon sur l'entomofaune, de la présence ou non dans le voisinage du nid de populations à risques ou d'activités humaines susceptibles d'être impactées par la présence des frelons.

Si vous repérez un nid, contactez la mairie ou le référent frelon local qui saura comment agir. La destruction de ces nids est une affaire de professionnels. Certaines municipalités prennent en charge tout ou en partie des frais d'intervention.

La destruction des nids ne vise pas seulement à réduire la présence de frelons à pattes jaunes au cours de l'été. Elle a aussi pour objectif de compromettre la création de colonies l'année suivante. En effet, en fin d'été, la reine produit des femelles sexuées (les gynés, environ par nid) et des mâles. Une fois fécondées, ces femelles chercheront un abri hors du nid où elles attendront l'arrivée du printemps prochain. Il faut donc procéder à la destruction des nids avant le départ des gynés. Une fois la future génération partie (fin novembre), la destruction des nids ne présente aucun intérêt car la colonie s'éteindra d'elle-même.

S'il n'est plus opportun de détruire des nids après fin novembre, il reste par contre utile de les signaler en mairie. Cette information sera exploitée l'année suivante dans la stratégie de piégeage de printemps (le plus souvent les gynés hivernent à proximité de leur nid d'origine et elles ne partent généralement pas au loin quand arrive le moment pour elles de fonder une nouvelle colonie).

Les insectes participent activement au bon fonctionnement des écosystèmes

Les insectes jouent un rôle essentiel dans nos écosystèmes. Leur présence peut quelquefois être perçue comme gênante et cela peut pousser certains à installer un piège (ou à prolonger le piégeage du frelon à pattes jaunes au-delà du mois de mai).

Les insectes, qu'il s'agisse des abeilles, des guêpes, des papillons, des mouches..., sont des acteurs indispensables. Sans eux, l'agriculture et l'ensemble des écosystèmes terrestres seraient menacés. Les guêpes régulent les populations d'autres insectes et contribuent à un équilibre naturel essentiel, les insectes pollinisateurs assurent la reproduction de la majorité des espèces végétales, ils sont un maillon de la chaîne alimentaire...

*Pour plus d'informations ou pour obtenir les fiches d'enregistrement de piégeage, **si vous ne connaissez pas le ou la référent.e frelon de votre secteur, vous pouvez contacter :**

- **Loire-Atlantique** : collectiffrelon44@gmail.com
- **Maine-et-Loire** : jeanluc.denechere@sfr.fr ou fernand.pineau@wanadoo.fr
- **Mayenne** : robert.pauchard@laposte.net ou aurelie.lenain.gds53@reseaugds.com
- **Sarthe** : abeillesgds72@gmail.com
- **Vendée** : picard.patrice@gmx.fr